



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7500^e séance

Mercredi 5 août 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2015/576)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Gerard van Bohemen, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Van Bohemen et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2015/576)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Babacar Gaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; et M. Abderrazzak Laassel, Représentant permanent adjoint du Maroc et représentant du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/576, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Gaye.

M. Gaye : J'exprime mon profond respect au Conseil et je le remercie de ses condoléances à la suite du décès en opérations le 2 août d'un Casque bleu camerounais de la Mission multidimensionnelle intégrée

des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

La situation en République centrafricaine a connu depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2015/227) une évolution positive marquée par les avancées enregistrées dans le processus politique, notamment à la faveur du Forum du Bangui. Ces progrès politiques, combinés au déploiement de la MINUSCA dans près de 40 localités, ont contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire, qui reste toutefois fragile. Cette amélioration de la situation sécuritaire a permis des retours de déplacés internes et une reprise de l'activité économique. Ces mouvements de retour ont notamment eu lieu dans les localités où la MINUSCA est déployée. Cependant, de nombreuses parties du territoire demeurent affectées par les exactions de bandes ou groupes armés. La MINUSCA est ainsi fréquemment informée d'actions de harcèlement, de racket, de détentions arbitraires ou de violations graves des droits de l'homme, telles que les traitements inhumains infligés dans les cas d'accusations de sorcellerie.

Dans la partie ouest du pays, l'augmentation récente du nombre d'incidents violents sur l'axe principal qui relie Bangui au Cameroun est préoccupante. Depuis le mois de mai, trois Casques bleus ont été blessés dans cette zone, dont un grièvement, et, le 18 juillet, des hommes armés ont tiré sur un véhicule du Programme alimentaire mondial escorté par la MINUSCA, tuant un chauffeur camerounais.

Le renforcement de la présence de la MINUSCA à travers le déploiement d'unités de la réserve de la Force et les actions ciblées contre les auteurs présumés de ces incidents ont permis de prévenir les grèves envisagées par les syndicats de transporteurs. Toujours dans le secteur ouest, je me félicite de ce que les efforts de toute la famille des Nations Unies en République centrafricaine aient conduit à la libération de 91 Foulanis musulmans qui étaient maintenus contre leur gré dans des villages de la région de Yaloké.

Dans le secteur centre, les tensions intercommunautaires entre factions de l'ex-Séléka et groupes antibalaka dans les zones de Bambari et de Kaga-Bandoro continuent de constituer des menaces sur la protection des populations civiles. Ces violences ont néanmoins diminué dans le secteur de Bambari, où les appels lancés par la chef de l'État de la transition lors de sa toute récente visite dans cette ville devraient contribuer à la poursuite du retour des déplacés dans certains quartiers de la ville.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans l'est de la République centrafricaine, les ex-Séléka maintiennent une force présence militaire. Même s'ils ne posent qu'une menace mineure à la sécurité, la MINUSCA s'acquitte de son mandat consistant à contribuer à l'extension de l'autorité de l'État pour mettre un terme à leurs pratiques d'imposition illégale. En outre, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue d'opérer dans le sud-est de la République centrafricaine, où elle extorque des vivres et d'autres moyens de subsistance. La MINUSCA est en train de mettre en place trois bases opérationnelles temporaires dans cette zone touchée par la LRA afin de renforcer la protection des civils et de limiter les capacités opérationnelles de la LRA.

Enfin, le 15 juin, des forces centrafricaines et soudanaises opérant sous l'autorité de la force militaire tripartite sont arrivées sans préavis à Birao, une ville de l'est du pays où les ex-Séléka ont une forte présence. Grâce à la rapidité de réaction des forces de la MINUSCA sur le terrain, un affrontement armé a été évité, notamment durant le retrait des éléments de la force militaire tripartite. Il convient de noter que la force tripartite ne bénéficie pas d'une dérogation au régime de sanctions de l'ONU concernant la République centrafricaine.

Les conditions sécurité s'améliorent peu à peu à Bangui, où les signes de reprise d'une vie normale donnent un sentiment de confiance et où le retour progressif des personnes qui avaient été transférées au camp établi à l'aéroport dans les autres quartiers de la ville suggère une tendance positive même si elle reste fragile. Boy-Rabe, le bastion des antibalaka, et le quartier du PK5, à dominante musulmane, restent des points chauds de la capitale. La MINUSCA applique une stratégie musclée pour rétablir l'état de droit dans ces deux quartiers, comme le démontre l'opération de perquisition et d'arrestation menée dans le quartier du PK5 il y a trois jours.

La MINUSCA travaille en lien étroit avec les acteurs humanitaires dans le cadre de sa stratégie de protection des civils ainsi qu'au sein du Groupe de direction pour la protection, où les lieux où sont déployés policiers et militaires sont régulièrement passés en revue et évoluent selon que de besoin afin de mieux protéger les civils et d'appuyer les opérations humanitaires. Malgré les avancées, la situation humanitaire demeure très préoccupante. Plus de 2,7 millions de personnes ont besoin d'une assistance. On dénombre toujours

quelque 450 000 réfugiés et près de 400 000 personnes déplacées. Or l'appel humanitaire n'a été financé qu'à hauteur de 30 %. Dans ce contexte, j'exhorte les États Membres à soutenir les évolutions positives observées dans le pays en répondant à l'appel humanitaire.

Sur le plan politique, la principale réussite du Forum de Bangui, qui a été dirigé de main de maître par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. Bathily, et les autorités centrafricaines, est l'esprit de dialogue et d'inclusion et le sentiment que l'intérêt du pays a fini par l'emporter. Dans ce contexte, le récent vote du Conseil national de transition par lequel les réfugiés se voient priver de leur droit de vote constitue un recul inquiétant et un rappel que les efforts doivent être axés davantage sur la réconciliation.

Le 25 mai, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a annoncé qu'elle avait décidé d'envisager favorablement la prorogation de la transition politique en République centrafricaine jusqu'à la fin 2015. Peu après, les autorités de la République centrafricaine ont publié le calendrier électoral, qui prévoit l'organisation d'un référendum constitutionnel le 4 octobre, la tenue du premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives le 18 octobre et celle du second tour le 22 novembre. Parallèlement, 478 000 électeurs se sont inscrits sur les listes électorales, principalement à Bangui, tandis que le processus d'inscription se poursuit dans le reste du pays. Le rétablissement de l'autorité de l'État et le processus électoral profitent du déploiement de l'ensemble des 16 préfets et 71 sous-préfets qui ont bénéficié des facilités de transport et des cours de formation, y compris en matière de gestion administrative, offerts par la MINUSCA et les partenaires internationaux. Bien que le budget électoral ait été réduit de 18 %, il manque encore environ 11 millions de dollars pour financer les élections. J'invite les bailleurs de fonds internationaux à faire de nouvelles contributions pour financer cet élément déterminant du processus de paix.

La MINUSCA continue d'appliquer les mesures temporaires d'urgence prévues dans son mandat pour arrêter les auteurs de troubles lorsque l'État n'est pas en mesure de le faire. À cet égard, je me félicite également de la décision de l'Autorité de transition de créer un Tribunal pénal spécial chargé d'enquêter sur les graves crimes commis depuis le 1^{er} janvier 2003. J'invite les donateurs à financer le Tribunal et à y détacher des magistrats internationaux.

Malgré la disponibilité des fonds et les progrès concernant le lancement des activités de pré-désarmement, démobilisation et réintégration à l'intention des éléments de l'ex-Séléka, il faut encore regrouper et désarmer les combattants dans tout le pays. De fait, alors que la plupart des signataires sont prêts à respecter leurs engagements au titre de l'accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, les faits récents intervenus sur le plan politique suscitent des doutes, en particulier au sein de l'ex-Séléka. Dans l'intervalle, la MINUSCA travaille en étroite collaboration avec les autorités de transition pour faire avancer le processus afin de mettre en place un climat propice à ce que les élections se déroulent dans le calme et la transparence.

(l'orateur reprend en français)

La République centrafricaine est à la croisée des chemins, les étapes à venir sont difficiles car elles nécessitent du dépassement de la part des leaders, du pardon de la part de la population et de la justice au bénéfice de tous. Je tiens à remercier les bailleurs de fonds qui ont accompagné le processus, y compris ceux qui ont pris des engagements lors de la conférence de Bruxelles du 26 mai. Je tiens à saluer tout particulièrement la contribution du Fonds pour la consolidation de la paix pour l'appui de 10 millions de dollars qui seront affectés aux priorités identifiées lors du Forum national de Bangui.

La communauté internationale a rempli une bonne partie de ses obligations morales envers la République centrafricaine, notamment en y déployant des forces africaines, françaises, européennes, et, depuis septembre, les Casques bleus des Nations Unies. Aujourd'hui, la stabilisation de ce pays requiert un soutien multiforme destiné à ouvrir une page nouvelle de l'histoire de ce pays à travers des élections libres, transparentes et ouvertes à tous. Nous avons allumé la flamme de l'espoir, il ne faut pas qu'elle s'éteigne; c'est notre responsabilité morale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Laassel

M. Laassel (Maroc) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août et vous remercier pour l'invitation adressée à S. E. l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc et Président de la

formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. L'Ambassadeur Hilale m'a chargé de transmettre au Conseil ses regrets de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui. J'ai l'honneur de le représenter ce matin et d'exprimer, au nom de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'engagement ferme de ses membres à continuer à travailler étroitement avec le Conseil.

Je profite aussi de cette occasion pour saluer le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Babacar Gaye, et lui transmettre les salutations chaleureuses de l'Ambassadeur Hilale, qui le remercie encore une fois pour l'accueil qui lui a été réservé à Bangui lors de sa dernière visite. Nous avons suivi avec attention sa présentation, qui met en lumière les enjeux et les défis qui se présentent en République centrafricaine, à un moment crucial pour son avenir et pour son histoire.

Comme cela a été souligné dans le rapport du Président de la formation suite à sa visite à Bangui, qui a été transmis aux membres du Conseil, la période actuelle est critique pour l'avenir du pays. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés ont exprimé leur désir de tourner la page et sont conscients de l'opportunité qui leur est offerte par le biais du soutien de la communauté internationale. Il est temps que la République centrafricaine puisse jouir de ses nombreuses richesses. Il est temps de faire taire les armes à jamais et de redoubler d'efforts pour l'édification d'un État stable et fort, doté d'institutions à même de répondre aux besoins élémentaires de tous ses citoyens.

La formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix salue les progrès considérables qui ont été réalisés pendant les derniers mois, et ce, grâce aux efforts conjugués des autorités de transition, de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Parmi ces progrès, nous pouvons citer la mise en route du processus électoral et le redéploiement de l'autorité de l'État. La tenue du Forum de Bangui a également été une étape cruciale pour le processus de transition politique. Je tiens à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. Bathily, pour son rôle dans le bon déroulement de cet événement. À cet égard, nous soulignons l'importance que l'ensemble des forces vives de la nation démontrent

leur engagement constant et absolu à reprendre le chemin de la réconciliation et de la paix, conformément aux accords signés à l'issue du Forum.

Alors que le pays s'apprête à voter dans un référendum constitutionnel et des élections nationales, tous les acteurs politiques ainsi que la société civile doivent s'assurer que ces échéances puissent se dérouler de manière libre, inclusive et dans un climat de sécurité. Toutes ces conditions sont *sine qua non* pour la crédibilité et la légitimité du processus, afin que l'État sous toutes ses formes puisse faire valoir son autorité auprès du peuple.

À cet égard, la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix lance un appel solennel à tous les acteurs politiques centrafricains afin qu'ils respectent la Charte de transition. En effet, le pays se doit de saisir cette occasion pour aller de l'avant et trouver des solutions à tous ses maux. Il est temps de laisser de côté les différences qui déchirent le tissu social et de construire l'avenir sur des bases saines, empreintes de confiance et de coopération. Les accords signés à l'occasion du Forum de Bangui, notamment le Pacte républicain et l'accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement (DDRR), nous permettent de voir de façon plus claire l'avenir et donnent un élan pour conclure la période de transition.

Cependant, nous sommes tous conscients que la réussite de la transition n'est pas une fin en soi. Il faut dès maintenant entamer une réflexion visant à identifier les moyens de soutenir les nouvelles autorités afin qu'elles puissent relever les défis qui demeureront après cette période. Car dans un pays où plus de la moitié de la population dépend encore de l'aide humanitaire internationale et où la situation sécuritaire tarde à se stabiliser, il est malheureusement encore difficile d'avoir une image claire sur le court terme.

Une fois la transition achevée, la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix s'engage à soutenir les nouvelles autorités nationales dans la mise en place d'une stratégie de consolidation de la paix à moyen et long terme, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires internationaux de la République centrafricaine. Avant cela, il est primordial que les étapes préliminaires puissent se conclure avec succès. En effet, comme cela a été souligné par le Représentant spécial du Secrétaire général, les programmes liés à la phase de DDRR nécessiteront des financements importants.

Aussi, aucun développement significatif ne pourra être accompli tant que la situation humanitaire et celle des réfugiés demeurent aussi précaires et sous-financées. Pour relever l'ensemble de ces défis, le soutien de la communauté internationale demeure indispensable.

Depuis son retour de Bangui, le Président de la formation République centrafricaine a entamé une campagne de sensibilisation à New York, principalement au sujet du déficit dans le budget pour les élections. En collaboration avec le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres partenaires, la formation a organisé une rencontre afin de sensibiliser ses membres à cette question. À cette occasion, le Président a invité également plusieurs États membres qui ne sont pas membres de la formation, compte tenu de leur intérêt pour cette question. À ce jour, il manque près de 10 millions de dollars pour boucler le budget pour les élections. Nous espérons que de nouvelles annonces pourront être faites dans les prochains jours, afin que les élections puissent se tenir dans les conditions de transparence, d'inclusivité et de sécurité requises.

Comme nous l'avons entendu précédemment, le rétablissement de la chaîne pénale et la mise en place du Tribunal pénal spécial demeurent une des priorités du pays. En effet, la problématique de l'impunité est revenue dans pratiquement tous les entretiens du Président de la formation avec les représentants de la société civile. Dans ce sens, et suite à la participation du Président de la formation à une rencontre, aux côtés du Ministre de la justice, organisée par la Mission permanente de la République centrafricaine, le 27 mai dernier, il a été décidé de créer un groupe de référence sur l'état de droit et le Tribunal pénal spécial en République centrafricaine. Ce groupe, qui se veut une structure souple et informelle, a pour but d'informer toutes les délégations intéressées sur les avancées en matière de renforcement de l'état de droit ainsi que sur les préparatifs pour la mise en place du Tribunal pénal spécial.

Pour conclure, nous saisissons cette occasion pour saluer la tenue de la réunion du Groupe de contact international le 27 juillet dernier à Addis-Abeba, ainsi que les conclusions issues de cette rencontre, notamment le vote des réfugiés et le respect de la clause de non-éligibilité.

Nous voudrions aussi rendre hommage aux pays et aux dirigeants de la région pour leur engagement et leur soutien, en particulier à S. E. le Président Sassou Nguesso, médiateur international de la crise centrafricaine, mais également au Gabon, à la

République démocratique du Congo, au Tchad, qui accueillent plus de 400 000 réfugiés centrafricains. La mobilisation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a aussi été déterminante pour assurer l'engagement continu de la région, dont le rôle est fondamental pour venir au soutien de la République centrafricaine. C'est également un devoir que de rendre hommage aux efforts inlassables de M. Gaye et de son équipe, qui œuvrent sans relâche pour le retour de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Enfin, je voudrais réitérer que la formation République centrafricaine est entièrement disposée à continuer à travailler en étroite collaboration avec la

MINUSCA, les différentes composantes du Secrétariat, les autorités de transition, ainsi que tous les partenaires nationaux et internationaux de la République centrafricaine, en vue de remettre le pays sur le chemin de la paix et de la stabilité, au bénéfice de l'ensemble des Centrafricains.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Laassel de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.